

LA « COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE » DANS L'IMPASSE ? PERSPECTIVES CRITIQUES

Gauthier de Villers

En janvier 2001, avec la première nomination de Joseph Kabila à la tête de l'État, la « communauté internationale » s'est puissamment réengagée au Congo.

Je mets, comme beaucoup, cette notion entre guillemets puisqu'il apparaît évident que les rapports internationaux restent dominés par les conflits d'intérêt et les rapports de force. Cependant, on ne peut éviter d'y faire appel, parce qu'il s'agit d'une convention de langage et qu'il faut bien une formule pour désigner une réalité incontestable. Il existe une forme d'organisation politique mondiale incarnée par le « système des Nations unies », c'est-à-dire l'organisation new-yorkaise et ses agences spécialisées, au premier rang desquelles, en termes d'influence, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. La politique onusienne, cependant, n'est pas l'expression d'une société ou d'une « communauté » mondiale, mais est déterminée par les rapports de force entre puissances tels qu'ils s'exercent, en particulier, au sein du Conseil de sécurité. Dans la période que j'examine, les décisions et l'action des Nations unies au Congo ont légitimé et encadré ou conditionné les interventions bilatérales et celles d'organisations régionales, comme l'Union européenne.

Le réengagement international en RDC s'est opéré dans le contexte d'un nouveau régime d'interventions dans les sociétés en crise et les situations de guerre et de conflit, institué avec la fin de la guerre froide. Les opérations de « maintien de la paix », codifiées au chapitre VII de la Charte des Nations unies, s'inscrivent désormais dans une démarche globale visant à la « consolidation de la paix » par la reconstruction institutionnelle (le *state building*). On dénombre dix-neuf « *complex peace operations* » de ce type entreprises par les Nations unies depuis les années quatre-vingt-dix du siècle dernier (Englebert & Tull 2008).

La reconstruction institutionnelle est conçue fondamentalement comme une reconstruction de l'État à travers un processus de démocratisation ou, dans l'optique privilégiée par la Banque mondiale, d'instauration de formes de « bonne gouvernance ». Le large échec dans les décennies précédentes

des politiques d'aide au développement, puis de la démarche de l'ajustement structurel, a conduit à mettre en avant la question de la réforme des systèmes politiques et des administrations publiques, sur base du constat de la « faillite » ou de l'« effondrement » de nombre d'États, en particulier en Afrique subsaharienne. Les événements du 11 septembre 2001 ont renforcé cette évolution, la déliquescence des États étant perçue comme un facteur capital d'explication des phénomènes qui nourrissent le terrorisme et la criminalité à l'échelle mondiale.

L'action de la communauté internationale en RDC depuis 2001 a obtenu certains résultats majeurs : elle a mis fin à la guerre déclenchée en 1998 et, par là, réuni le pays ; elle a patronné et rendu possible l'institution d'un régime de transition incluant les anciens belligérants ; son accompagnement et son appui décisifs ont permis en 2006 l'organisation d'élections reconnues de façon générale fiables ; ces élections ont donné naissance à la Troisième République congolaise.

Les évolutions intervenues depuis montrent cependant, ou plutôt – car on pouvait le soupçonner d'emblée – confirment, que les acquis sont limités et fragiles, menacés d'être remis en cause. Limitons-nous au rappel, en quelques mots, de deux constats fondamentaux. Aux échéances prévues, en 2011, les deuxièmes élections de la nouvelle république ont eu lieu ; comme les premières, elles ont donné la victoire à Joseph Kabila, mais elles ont cette fois été jugées non crédibles par les observateurs. La guerre régionale (interafricaine) et civile déclenchée en 1998 a bien pris fin en 2002, mais elle connaît depuis dans tout l'Est du pays des formes de métastase, et des groupes armés se reproduisent ou naissent comme des chancres dans le Congo oriental, et aussi dans d'autres régions du pays. Dans le premier volume de cette série de *Conjonctures congolaises*, j'ai dressé un tableau des évolutions de la conflictualité dans l'ensemble du Congo et de sa situation à la veille des élections de 2011 (de Villers 2012a), mais les affrontements armés ont dramatiquement rebondi au Kivu en avril 2012 avec une dimension régionale, transfrontalière et interétatique, lourde de menaces (voir pour ces évolutions récentes International Crisis Group 2012).

Un président et un Gouvernement à la légitimité électorale et politique contestée et aux faibles capacités de « gouvernance », une armée quasiment aussi inefficace, indisciplinée et corrompue qu'avant la « réforme du secteur de la sécurité » entreprise pendant la transition, sont aujourd'hui confrontés à des phénomènes de dissidence, de rébellion, d'incursions extérieures dont les développements sont imprévisibles, mais qui pourraient replonger le Congo et la région des Grands Lacs dans un état de crise militaire et politique profonde.

*

Cet article porte sur les interventions internationales au cours de la dizaine d'années écoulées. Il n'en constitue pas une analyse systématique, mais développe des interrogations critiques à propos de trois grandes questions : celle du type d'autorité sur les acteurs congolais recherchée et exercée par leurs partenaires extérieurs ; celle de la démarche de reconstruction « par le haut » privilégiée par les acteurs internationaux ; celle de la stratégie adoptée sous l'empire de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en matière de développement économique.

1. Tutelle ou semi-tutelle ?

Partons d'une citation de Thierry Vircoulon¹ à propos du mode d'intervention internationale dans les années 2003-2006, dernière période de la longue transition de la Deuxième à la Troisième République. Il écrit : « Sous l'expression d' "accompagnement de la transition" se dissimule l'ambiguïté fondamentale de la relation entre la RDC et la communauté internationale : une mise sous tutelle de fait mais refusée et refoulée qui se traduit par une responsabilisation très partielle du Gouvernement de transition » (Vircoulon 2005 : 88).

Qu'en est-il de la réalité de cette « mise sous tutelle » ?

Rappelons d'abord que les Nations unies avaient institué en 1949 un Conseil de tutelle pour surveiller l'acheminement vers l'indépendance des pays colonisés, mais que les activités de cet organe ont été suspendues en 1994. Depuis lors, les Nations unies ont eu recours dans quelques situations de crise à une formule d'administration directe provisoire ou transitoire, ainsi au Timor oriental ou au Kosovo. Cela n'a pas été le cas en RDC. Il n'y a pas eu ici suspension de la souveraineté étatique, mais mise en place, ou plutôt tentative de mise en place d'un « régime de souveraineté contrôlée » (Vircoulon 2007).

Aspects d'un régime de tutelle dans l'intervention internationale en RDC

À certains égards, le régime qui a été institué en RDC s'apparente à une tutelle « de fait ». C'est particulièrement le cas, on le soulignera, dans le processus d'adoption de programmes d'action et de textes juridiques.

¹ Directeur du programme Afrique centrale d'International Crisis Group.

Après la phase des médiations et pressions diplomatiques qui ont fait sortir le pays d'un état de guerre et de division territoriale, c'est sa dépendance financière qui met la RDC sous l'emprise de la communauté internationale. L'aide publique au développement, bi- et multilatérale, qui se chiffrait à 172 millions de dollars en 2000, atteint 301 millions en 2001, 1 milliard 923 millions en 2002 et 5 milliards 989 millions en 2003 ; elle retombe ensuite mais se situe encore, chacune des trois années suivantes, aux alentours de 2 milliards 100 millions². Dans cette période, environ la moitié du budget de l'État est financée par des apports extérieurs.

Pour bénéficier de ces financements ainsi que d'un programme conduisant à l'annulation de la plus grande partie de la dette publique³, conçu par les institutions financières internationales pour les « pays pauvres très endettés », la RDC devra adopter divers plans et trains de mesures d'ajustement et de relance économiques, selon les prescriptions et sous le contrôle du FMI et de la Banque mondiale (de Villers 2009a : 43-53 ; Marysse *et al.* 2012).

C'est la Banque mondiale qui est par ailleurs le maître d'œuvre de réformes juridico-institutionnelles visant à permettre le retour en force des investisseurs privés. Elle a œuvré à la mise en place d'un nouveau cadre de réglementation de l'activité économique. Outre un Code du travail, un Code des investissements, un Code minier et un Code forestier seront promulgués en 2002. Le Code minier est une pièce majeure du dispositif. Comme l'a souligné le représentant résident de la Banque, il « s'inscrit dans le cadre du programme multisectoriel défini et négocié entre les institutions de Bretton Woods et le Gouvernement de la RDC » (cité in Mazalto 2005 : 11). Le rôle joué dans sa rédaction par la Banque mondiale n'a rien d'occulte, mais ne peut être décrit précisément⁴. On lit dans un document gouvernemental de 2001 : « Avec l'assistance de la Banque mondiale, le Gouvernement a préparé une version préliminaire du Code des investissements et du Code minier [...]. Le Gouvernement prendra en compte les commentaires émis par les représentants de la Banque mondiale sur les versions préliminaires des Codes avant qu'ils soient finalisés » (Mazalto 2005 : 11). Dans un rapport de 2008, la Banque donne à entendre que ses recommandations ont bien été suivies puisqu'elle juge que « le Code minier de 2002, le Règlement minier et le régime fiscal sont cohérents avec les normes internationales, et fournissent une base pour l'exploitation durable et transparente des ressources du pays ». Mais c'est dans ce même document – on y reviendra – que l'on peut lire que

² Selon les statistiques de l'OCDE. Voir le site <http://stats.oecd.org>

³ La RDC obtiendra en 2010, après des reports de l'échéance, l'annulation de 90 % du stock de la dette.

⁴ On ne dispose pas de travaux d'enquête qui permettraient d'analyser concrètement la manière dont se sont nouées les relations entre acteurs nationaux et étrangers dans la rédaction et l'adoption du Code minier, comme dans celles d'autres lois ou programmes.

« l'application du Code minier, de la réglementation minière et du régime fiscal de ce secteur laisse totalement à désirer » (Banque mondiale 2008).

Dans la période la plus récente, le FMI et la Banque mondiale réussiront à obtenir une substantielle révision de la convention de grande ampleur conclue en 2007 entre la RDC et la Chine pour l'exploitation minière et la construction d'infrastructures. Ils voyaient dans l'économie de ce contrat la menace d'un réendettement du pays (Marysse *et al.* 2012).

L'emprise des partenaires extérieurs a pu également s'observer dans la rédaction de la Constitution de la III^e République adoptée par référendum en décembre 2005. L'envoyé spécial de l'Union européenne dans la région des Grands Lacs, Aldo Ajello, a fait état de leur rôle dans la révision d'un projet jugé trop présidentieliste. Il mentionne à cet égard une réunion sur le bateau présidentiel *Kamanyola* entre Joseph Kabila et des acteurs internationaux de poids : Javier Solana, Louis Michel, Carlo De Filippi et lui-même (Ajello 2010 : 37-38). La mission européenne d'observation des élections pourra relever avec satisfaction que le texte finalement promulgué institue un régime de « type semi-présidentiel équilibré » (Union européenne 2007).

Abordons encore la question du rôle joué par le Comité international d'Accompagnement de la Transition (CIAT), institution mise en place à la suite de l'Accord de paix « global et inclusif » conclu à Pretoria à la fin 2002. Placé sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, le CIAT est uniquement composé de représentants de la communauté internationale. En dépit de cette composition, il s'agit d'un organe du régime de transition, et il est prévu dans ses attributions qu'« il arbitrera et tranchera tout désaccord pouvant surgir entre les parties (à l'accord de paix) ». Il y a donc là un pouvoir de décision en dernière instance qui relève d'une logique de mise sous tutelle. Vircoulon voit d'ailleurs dans cet organe « un acteur à part entière de la transition », qui, « même s'il s'en défend », est « la “main qui guide” [...] puisqu'il définit quasiment le travail gouvernemental et pèse de tout son poids pour désamorcer les tensions au sein du Gouvernement de transition » (Vircoulon 2005 : 87). Ce jugement, difficile à solidement étayer, est peut-être quelque peu excessif. Mais le CIAT fut en tout cas un acteur « non négligeable » (Ajello 2010 : 153).

Il paraît avoir joué un grand rôle dans la confection et l'adoption des « lois essentielles » (loi sur la nationalité, nouvelle Constitution, loi électorale...). Des experts liégeois qui ont participé à ce travail législatif écrivent que le CIAT « s'est arrogé la compétence de la coordination de l'expertise extérieure » (Kabamba *et al.* 2008).

En ce qui concerne ses actions pour désamorcer des tensions risquant de faire dérailler le processus politique, Vircoulon cite l'exemple des pressions exercées sur l'un des vice-présidents du régime de transition, Azarias

Ruberwa, afin qu'il réintègre le Gouvernement. En août 2004, celui-ci avait en effet déclaré qu'il suspendait sa participation (Vircoulon 2007). Mais c'est peut-être la médiation du président sud-africain Thabo Mbeki qui fut à cet égard décisive (Radio France Internationale, 30 août 2004).

Le CIAT a réagi publiquement aux événements et incidents menaçant le régime de transition, par la diffusion de communiqués appelant solennellement les acteurs congolais au respect de la Constitution de la transition, et à l'adoption des mesures et des comportements jugés nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés, au premier rang desquels l'organisation des élections.

Un régime de semi-tutelle

Si certains aspects des interventions internationales correspondent à une démarche de mise sous tutelle, on ne peut, je l'ai dit, parler d'un véritable régime de tutelle puisque le principe de la souveraineté congolaise n'a pas été mis en cause. William Swing, alors son Représentant spécial au Congo, délimitait ainsi le rôle de l'Organisation des Nations unies : « La communauté internationale est prête à accompagner la transition, mais ce sont les Congolais eux-mêmes qui doivent conduire celle-ci » (Swing 2003). Il ne faisait ainsi que rappeler la doctrine générale des opérations de maintien de la paix : celles-ci sont définies comme un appui à des autorités nationales, censées avoir la volonté de pacifier leur pays et de construire un État de droit au service de l'intérêt général.

Cette doctrine n'est pas une simple rhétorique diplomatique masquant une forme de néo-impérialisme. La communauté internationale est intervenue en RDC de 2001 à 2006 (et a continué à intervenir depuis avec une capacité d'influence réduite) par des financements et une assistance technique, en faisant adopter des dispositifs juridiques et des programmes d'action gouvernementaux, mais la mise en œuvre des programmes et des lois a continué à relever, en principe et dans une large mesure en réalité, de la compétence et de la responsabilité des autorités nationales. La Banque mondiale, on l'a dit, a pu se féliciter du contenu d'un Code minier répondant à ses vues, mais a dû en même temps reconnaître qu'échappant à son emprise, sa mise en œuvre « laissait totalement à désirer ».

Je crois que l'on peut qualifier de régime de semi-tutelle le système instauré sous le leadership du Conseil de sécurité des Nations unies (de Villers 2009b), ou encore, à la suite de Vircoulon, de régime de « souveraineté contrôlée », mais en précisant alors que le contrôle recherché, le plus souvent, ne fut guère effectif.

Acteur crucial, mais qui, du fait de ses statuts, ne peut intervenir dans la sphère politique, la Banque mondiale s'est réclamée du principe du

« *government ownership* ». Encore une fois, il ne s'agit pas là d'un simple discours diplomatique ou idéologique que contrediraient les comportements réels. L'opération capitale de Désarmement, Démobilisation, Réintégration de différentes forces armées (programme DDR), dont la Banque fut le chef de file, paraît en être l'illustration. Dans une interview à *La Libre Belgique* (7 février 2007), Ajello juge que la ligne de conduite de la Banque consistant à laisser aux autorités congolaises le pouvoir de décision constitue un facteur majeur d'explication de résultats très décevants. Il oppose au programme DDR congolais l'exemple du Mozambique où il avait dirigé entre 1992 et 1994 la mission des Nations unies pour le maintien de la paix, et où la même opération aurait été un succès. Il explique ainsi ces résultats contrastés : au Mozambique, « l'ONU gérait directement l'opération et le Gouvernement mozambicain n'était notre partenaire que pour payer les salaires et les indemnités » ; en RDC, par contre, la Banque mondiale, en appliquant les principes du *government ownership*, « a mis les décisions à prendre dans les mains de gens qui n'avaient pas intérêt à faire avancer le processus parce qu'ils profitent pécuniairement du statu quo. C'est une erreur monstre. »

Revenons à la citation par laquelle j'ai introduit ces développements. Vircoulon parle d'une « mise sous tutelle de fait », mais qui était « refusée et refoulée ». Il évoque ainsi l'attitude d'autorités nationales qui cherchent à se dérober aux injonctions extérieures et à nier ou masquer leur état de dépendance. Je distinguerais pour ma part deux phases dans cette attitude de déroboade des acteurs congolais. La démarche politique de Joseph Kabila et de son entourage en est l'illustration exemplaire. Dans la période 2001-2006, le président Kabila a instrumentalisé la dépendance dans laquelle il s'était de lui-même placé, en mettant les interventions extérieures au service de son maintien et de sa consolidation à la tête de l'État ; avec la légitimité que lui ont conférée les élections, il s'est employé et s'emploie à s'émanciper du patronage de la communauté internationale, en particulier par le recours aux financements et investissements de la Chine et d'autres « pays émergents » (de Villers 2009c).

Sous le bouclier de la souveraineté nationale, la RDC résiste à une entreprise de conversion à des modèles d'organisation étatique et de gouvernance qui dérivent du processus d'« occidentalisation » du monde et auxquels se réfère le système des Nations unies.

Des remises en cause du principe de la souveraineté

Constatant que, dans ce cas comme dans plusieurs autres, les opérations de *state building* aboutissent à des échecs ou débouchent sur des impasses, différents analystes entreprennent de poser en de nouveaux termes la question

du respect des souverainetés nationales. Dans les cas de violation massive des droits de l'homme, le droit et la jurisprudence internationaux légitiment déjà aujourd'hui des interventions qui remettent en cause ce principe. Sans aller jusqu'à son abandon, il s'agirait de faire évoluer dans le même sens les opérations de maintien et consolidation de la paix définies et engagées par les Nations unies.

Dans des articles, James Fearon et David Laitin d'une part (2004), Stephen Ellis d'autre part (2005), ont appelé à la mise en œuvre de formes de « *new international trusteeship* » dans des situations de grave déliquescence étatique.

Ellis plaide pour des « entreprises conjointes multilatérales » associant différents pays et institutions, qui, avec la caution des Nations unies, assumeraient la responsabilité d'aspects cruciaux des opérations de pacification et reconstruction.

Fearon et Laitin proposent, quant à eux, de confier la coordination de telles opérations à une puissance étatique ou régionale qui serait fortement impliquée dans le pays en crise, soit en raison de liens historiques, soit à cause des menaces que la situation de crise fait peser sur sa sécurité. Affrontant des situations de conflit armé où les démarches de médiation internationale sont inopérantes, la puissance assumant le leadership de l'intervention devrait pouvoir mener des actions « contre-insurrectionnelles » musclées. Du fait de leur obligation de neutralité et parce que leur organisation les empêche d'agir de manière suffisamment rapide et résolue, les Nations unies sont jugées incapables de remplir ce rôle, mais c'est à elles qu'il appartiendrait de légitimer l'intervention en même temps que de contrôler son déroulement. Comme Ellis, Fearon et Laitin soulignent qu'il faut concevoir dans la durée ces formes de tutelle ou quasi-tutelle internationale et non avec des termes de trois ou cinq ans comme dans les mandats des Nations unies. La formule préconisée n'implique pas une complète négation ou suspension de souveraineté : plutôt qu'un transfert de souveraineté à une puissance extérieure, il faut envisager, écrivent les deux auteurs, que l'État concerné « soit intégré dans et contrôlé par [*embedded in and monitored by*] des organisations internationales ».

Je ne discuterai pas sur un plan général cette idée d'un *new trusteeship*, mais relèverai seulement, comme le souligne d'ailleurs Ellis, que l'on voit mal comment elle pourrait s'appliquer à la RDC, non seulement en raison de la dimension, de la diversité, de la complexité de ce pays, mais aussi parce que « trop d'acteurs extérieurs intéressés » y sont impliqués.

Pierre Englebort (2009 : chapitre de conclusions) a envisagé diverses pistes pour lever ou desserrer la contrainte constituée par la norme de la

souveraineté nationale⁵. Parce qu'on peut leur objecter leur caractère irréaliste, il qualifie ses propositions de « *rational policy fantasies* ». Les deux premières reposent sur l'idée d'une abrogation au moins temporaire de la reconnaissance internationale d'États dont la souveraineté interne ne s'exerce que sur un mode prédateur et destructeur. Je ne m'arrêterai qu'à la troisième, moins radicale : « maintenir le statut souverain des États africains postcoloniaux, tout en reconnaissant à des groupes ou à des régions le pouvoir de développer leurs propres institutions, de telle sorte qu'ils puissent administrer leurs propres affaires en jouissant d'une autonomie plus ou moins complète par rapport au centre politique ». Il s'agirait donc de parvenir à une forme de partage de souveraineté entre les acteurs étatiques et des organisations non gouvernementales ou des organes constitués au niveau d'un territoire particulier, celui par exemple d'une province ou d'une collectivité locale. Cette proposition introduit ainsi à mon second thème de discussion : la question de la pertinence d'une démarche internationale privilégiant les partenaires politiques étatiques et axée sur la réforme des institutions centrales.

2. La démarche de reconstruction « par le haut » et sa contestation

On a rappelé au début de cet article le changement de problématique en matière de coopération internationale, qui s'est opéré à partir du tournant des années quatre-vingt du siècle dernier. L'accent a été mis sur la réforme de l'État et du régime politique plutôt que sur le développement économique. La question cruciale est désormais celle du « *state building* » dans des États « faillis » (*failed*) ou « effondrés » (*collapsed*). L'organisation d'élections est au cœur des nouveaux dispositifs d'intervention. Le libre choix des dirigeants est vu comme la condition nécessaire (et que l'on voudrait suffisante) de la (re)construction d'un État de droit pratiquant la « bonne gouvernance ».

C'est la démarche qui a été suivie en RDC. Il s'est agi, à travers un processus de transition, de rendre possibles des élections fiables et significatives, en rétablissant des conditions de sécurité dans le pays, en obtenant le consensus de leaders politico-militaires ennemis, en remettant l'État sur ses rails par la relance d'activités productives génératrices de ressources budgétaires et par la réhabilitation minimale de ses capacités en matière d'administration et de maintien de l'ordre.

⁵ On trouvera un compte rendu de cet ouvrage dans le premier volume de *Conjonctures congolaises* (de Villers 2012b).

Séverine Autesserre procède à l'analyse critique de cette démarche en montrant ses liens avec une « *peacekeeping culture* » produite dans le champ institutionnel et organisationnel des opérations de maintien de la paix et du système des Nations unies (Autesserre 2010). Du fait de leur socialisation et de leur formation, les « *international peacebuilders* » partagent un ensemble de principes, règles et rituels d'action. Tenus au respect des souverainetés, ils conçoivent leur rôle comme celui de médiateurs dans les conflits entre leaders nationaux et ceux des différents pays impliqués dans la crise congolaise. Adhérent à la forme de philosophie politique que des auteurs qualifient de « *liberal peace* », ils visent à la création d'une démocratie libérale basée sur les procédures électorales et le marché concurrentiel. Voulant à tout prix réaliser leur principal objectif et dans un délai raisonnable, les acteurs internationaux considéreront qu'avec la signature de l'Accord de paix de la fin 2002 entre les principaux protagonistes, en dépit de la persistance ou du surgissement de multiples conflits armés, le Congo est entré dans une période « post-conflit » rendant possible l'organisation d'élections générales.

Des analystes soulèvent fréquemment la question de la négligence ou de l'insuffisante prise en compte dans les interventions internationales du rôle que jouent et pourraient jouer la « société civile » et les acteurs locaux. Mais c'est Séverine Autesserre qui a systématiquement développé une approche critique des stratégies de type *top-down*, en esquissant une politique alternative.

L'auteure conteste le label « pays post-conflit » attribué à la RDC depuis 2003. Le pays n'a pas été pacifié ; il reste en proie, surtout dans sa vaste partie orientale, à des conflits et des déchaînements de violence qui empêchent ou minent toute entreprise de reconstruction. Or la démarche *top-down* ne peut venir à bout de cette conflictualité, parce que celle-ci a des racines locales : c'est dans l'histoire des terroirs et des rapports entre les communautés qui les habitent que se trouve la source de conflits pour la terre, pour le pouvoir coutumier ou moderne, pour les ressources minérales ou forestières. Des conflits qui ne cessent de rebondir et de se propager.

Bien sûr, Autesserre ne soutient pas que les facteurs locaux d'explication seraient les seuls à prendre en compte, ni même qu'ils seraient de façon générale prépondérants. Il faut, souligne-t-elle, analyser les interactions entre la violence d'« en bas » (*bottom up*) et la manipulation (*top down*) des conflits intercommunautaires par les acteurs du pouvoir central et par des États de la région. Ce qu'elle veut faire entendre, c'est que « les agendas locaux non seulement sont distincts des motivations nationales et régionales, mais parfois aussi prennent le pas sur les clivages provoqués par des facteurs nationaux ou régionaux » (Autesserre 2010 : 144). Ce constat, valable pour les années de guerre (1998-2002), le serait encore plus pour la période

charnière de la dernière transition (2003-2006). C'est avec la fin de ce que l'on a appelé la « grande guerre africaine » que les tensions locales auraient pris une importance « particulièrement significative » (Autesserre 2010 : 129) : si l'on peut estimer qu'au Nord-Kivu les conflictualités d'« en haut » ont continué à exercer autant d'influence que celles « d'en bas », dans les autres régions fortement troublées, au Sud-Kivu, en Ituri, au Nord-Katanga, ce sont les tensions du second type, les « *grassroots agendas* », qui auraient contribué de la manière la plus décisive à engendrer la violence (Autesserre 2010 : 158).

Autesserre s'emploie au long de son ouvrage à démontrer l'insuffisante implication de la communauté internationale dans la prévention et la résolution des conflits locaux, et à en analyser les mauvaises justifications et les vraies raisons. Elle plaide pour une approche qui, certes, ne remettrait pas en question la nécessité des interventions visant les hautes sphères de la politique, mais qui associerait à celles-ci des actions d'envergure portant sur les foyers locaux de la violence (Autesserre 2010 : entre autres 8 ; 14).

Comme nombre de lecteurs sans doute, parmi ceux en particulier qui participent aux opérations de « maintien de la paix », Jason Stearns a reproché à Séverine Autesserre de surestimer le rôle et l'autonomie des scènes locales. Elle lui a répondu qu'il déformait sa pensée, puisqu'elle appelle dans son livre à suivre les deux fils de l'explication, qu'elle y souligne même l'importance, en certains cas prépondérante, de l'action des acteurs liés à la sphère étatique⁶.

Sans doute, mais il reste que dans son analyse générale des causes des conflits et de la manière de les maîtriser elle tend à conférer le même poids aux deux ordres de facteurs, alors que l'on peut soutenir avec Stearns qu'il est nécessaire de les hiérarchiser pour rendre compte d'évolutions capitales.

Stearns souligne ainsi à propos de la période 2003-2006 qu'elle s'est caractérisée par un surgissement de conflits armés de natures diverses, mais qu'un acteur n'y a pas moins joué un rôle crucial, le Congrès national pour la Défense du Peuple (CNDP) du général Nkunda. Or ce mouvement n'est pas le produit de conflits intercommunautaires pour le contrôle d'un terroir ou de ressources, mais il s'inscrit dans des métastases de la guerre de 1998. Pour le dire en une phrase, il a été créé et animé par des éléments de l'ancienne rébellion du RCD-Goma se considérant marginalisés et menacés dans le cadre du régime de la transition (de Villers 2009a ; 2012a).

Aujourd'hui, depuis avril 2012, ce sont cette fois des métastases du CNDP qui, avec des complicités et des soutiens rwandais, ont ré-enflammé la région. Dans la genèse de cette dernière crise (International Crisis Group 2012), le

⁶ La discussion s'est déroulée sur le site créé par Jason Stearns : Congo Siassa. Voir les articles des 26 juin et 15 juillet 2012, sous le titre : « So how do we help the Eastern Congo ? ».

Gouvernement de Joseph Kabila a joué un rôle majeur. Cherchant à restaurer une crédibilité nationale et internationale fortement affectée par le scrutin contesté de 2011, il s'est livré à des démonstrations d'autorité et de force qui dans l'état de l'armée congolaise ne pouvaient que se retourner contre lui. Illustrant l'incapacité des autorités centrales à gérer des conflits qu'elles contribuent à provoquer, cet exemple tend à donner raison à un « faiseur de paix » (*peacebuilder*) interviewé par Autesserre : justifiant la démarche suivie par les Nations unies, il objectait en effet à son interlocutrice que « tous les efforts que l'on [peut] déployer à la base seront toujours compromis par les problèmes qui existent au sommet [de l'État] » (Autesserre 2010 : 93).

Des chercheurs qui ont conduit diverses enquêtes de terrain au Congo oriental rejoignent cette ligne d'analyse, quand ils observent que la communauté internationale doit s'attaquer avant tout à ce qui constitue « l'obstacle fondamental à la paix en RDC, un mode violent et privatisé de gouvernance des biens publics et des ressources » (Vlassenroot & Raeymaekers 2009 : 484).

Autesserre clôture son ouvrage par des « recommandations politiques ». Elle réfléchit à un mode d'action internationale qui pacifierait les sociétés locales en y améliorant la cohabitation des communautés et les conditions de vie (Autesserre 2010 : 261-272). Comme d'autres critiques des opérations de maintien de la paix, elle prône un engagement sur une longue période, l'octroi d'un mandat « musclé » à la force de paix, des procédures de financement souples et rapides. Elle est plus novatrice quand elle plaide pour la mise en place d'organes spécialisés dans la gestion des problématiques locales. Ceux-ci donneraient une certaine priorité à l'engagement d'experts ayant un profil d'anthropologues, et devraient bénéficier d'un renforcement de la recherche universitaire consacrée à la compréhension des violences sociales. *Last but not least*, Autesserre appelle à s'appuyer sur des acteurs locaux et des ONG congolaises, et à leur donner le contrôle des actions « quand cela s'avère possible ».

Ces recommandations paraissent dans leur principe pertinentes, mais on peut se demander si et comment elles pourraient être mises en œuvre à une échelle et avec une efficacité telles qu'elles feraient vraiment la différence, qu'elles permettraient de désamorcer les conflictualités « d'en bas ».

La recommandation que je relevais en dernier est essentielle. Sans l'implication et la responsabilisation d'acteurs congolais, on ne peut espérer un changement substantiel des dynamiques sociales et politiques. Or les espoirs que l'on avait mis au Congo et ailleurs dans les vertus de la « société civile » sont aujourd'hui quelque peu retombés. On s'est rendu compte que les ONG, les Églises, les syndicats... n'échappent pas en règle générale à la logique patrimoniale et clientéliste qui régit le système sociopolitique.

Deux chercheurs, ayant une grande connaissance de la vie associative au Kivu, écrivent : « Les organisations qui répondent à de réels besoins, qui sont inventives, non corrompues, et qui restent indépendantes de quelque mouvance politique sont extrêmement rares » (Vlassenroot & Romkema 2007 : 15). On pourra estimer ce constat excessivement sévère, mais il faut le situer dans le cadre d'une analyse qui permet de comprendre (sans jugement moral) les dérives du mouvement associatif, et qui veut montrer que subsistent la possibilité et la nécessité d'appuyer et renforcer certaines initiatives locales.

Le fait que les élections provinciales et locales, qui dans le calendrier initial de la transition, devaient se dérouler en premier, n'aient pas eu lieu en 2006 et aient encore été reportées lors du scrutin de 2011, contribue à rendre difficile la recherche de partenaires locaux responsables sur lesquels s'appuyer. En l'absence d'autorités choisies et légitimées par des élections, la nécessité, soulignée par Vlassenroot et Romkema, « de prendre en compte les diverses structures de gouvernance informelles qui se sont développées au niveau local » (*idem* : 8) s'impose avec encore plus de force.

La tâche que Séverine Autesserre voudrait confier à la communauté internationale apparaît donc d'une extrême complexité et difficulté. Des foyers de tension et de violence multiples alimentent les conflits armés, et cette conflictualité ne cesse de rebondir selon des configurations toujours transformées du fait de l'intervention d'acteurs étrangers aux arènes locales et de l'opportunisme des chefs de milice et seigneurs de guerre. On ne voit pas comment la lourde machinerie des opérations de maintien de la paix pourrait remplir la mission qu'Autesserre lui assigne. D'autant qu'il y a encore cette question insuffisamment soulignée dans son ouvrage : redoublant le phénomène des malentendus provoqués par des différences culturelles, le statut, la rémunération, les conditions de vie du personnel des organisations internationales l'éloignent des populations, en même temps qu'ils provoquent des réactions d'hostilité de la part de celles-ci.

Certes, en tenant compte de propositions de réforme comme celles qu'elle préconise, une politique « par le bas » de prévention et d'apaisement des conflits pourrait se révéler dans nombre de situations efficace, mais d'une efficacité relative, fragile, progressive. Or il s'agit de prendre de vitesse des dynamiques conflictuelles aux évolutions brusques et imprévisibles, qui produisent des effets boule de neige. Pour empêcher le phénomène d'emballement et de contagion des conflits, la primauté conférée à la gouvernance étatique, à la réforme des forces armées et de police, à la question des relations entre les États de la région, paraît bien continuer à s'imposer.

3. L'économie politique de la Banque mondiale

On peut distinguer trois grandes phases dans les politiques de coopération avec l'Afrique. La Banque mondiale caractérise ainsi celle qui correspond aux premières décennies des indépendances : « [...] généralement avec le soutien plein et entier des bailleurs de fonds, [les dirigeants africains] élaborèrent des plans quinquennaux détaillés, investirent dans de vastes industries de base gérées par l'État, et adoptèrent d'innombrables réglementations [...] » (Banque mondiale 1989). Ce « développementalisme » volontariste et étatiste ayant produit les effets souvent désastreux que l'on sait, la Banque, dans les années quatre-vingt, prendra les rênes de la coopération internationale pour faire prévaloir une politique d'« ajustement structurel » visant au rétablissement des grands équilibres macro-économiques par des mesures de libéralisation des marchés et de privatisation. Il s'agissait alors de restreindre le rôle de l'État plutôt que de s'employer à le réformer. Mais, dans le rapport cité ci-dessus, dès la fin de la décennie donc, les services d'étude de la Banque font le constat que ce qui explique le plus fondamentalement la crise persistante des sociétés africaines et les effets jugés souvent décevants de l'ajustement, est « la dégradation de la qualité du gouvernement ». Ce dont l'Afrique a besoin, « ce n'est pas de moins d'État, mais d'un gouvernement plus efficace [...] ».

La troisième phase sera dès lors celle du changement de problématique évoqué au début de cet article. Les démocraties occidentales, dont la fin de la guerre froide a libéré le champ d'action, exercent des pressions et interviennent en vue de faire prévaloir des réformes institutionnelles et politiques. La Banque mondiale introduit en 1992 la thématique de la « bonne gouvernance ». Elle va redéfinir la place de l'État en même temps que réorienter la politique de l'ajustement. L'État sera désormais appelé à jouer un rôle « essentiel », « complémentaire à celui des marchés » : un cadre institutionnel propice à l'économie de marché doit être mis en place ; le gouvernement, par le contenu mais aussi la « prédictibilité de ses règles et politiques, et la cohérence (*consistency*) de leur mise en œuvre », doit être rendu « crédible », et attirer ainsi les investisseurs privés (Banque mondiale 1997). Quant à l'ajustement structurel, il est maintenant défini comme « l'indispensable première étape sur la voie qui mène à une croissance économique soutenable de nature à faire reculer la pauvreté » (Banque mondiale 1994).

Les objectifs mis en avant sont l'« équité » du développement et la réduction de la pauvreté. L'idée que la croissance y conduirait automatiquement (le modèle *trickle down*) est remise en cause. Un rapport récent de la Banque concernant la RDC reconnaît que « la croissance économique à elle seule

ne se traduira pas nécessairement par une amélioration des conditions de vie pour la majorité de la population » (Banque mondiale 2007).

Ce même rapport formule ainsi l'objectif général du groupe de la Banque mondiale pour la période 2008-2011 : « Poser les bases d'un effort de lutte contre la pauvreté à moyen terme en mettant un accent particulier sur la gouvernance et la croissance partagée. » C'est l'aveu implicite que la politique « pro-pauvre » qui aurait dû être engagée par le Gouvernement depuis plusieurs années, en contrepartie de la mise en œuvre des mesures d'allègement de la dette, ne s'est jusque-là que peu concrétisée (voir Marysse *et al.* 2012). Les « bases » de cette politique, est-il reconnu, restent à « poser ».

Au-delà du discours, on doit se demander si dans la pratique les orientations de la Banque ont réellement changé. Selon Joseph Stiglitz, qui fut son économiste en chef, les institutions financières internationales ont certes cessé de se réclamer du modèle *trickle down*, mais l'idée que la croissance aurait automatiquement des retombées bénéficiant progressivement à tout le corps social reste chez elles « bien vivante » ; elles continuent, écrit-il, « à se focaliser sur la croissance, tout en mentionnant des problèmes comme l'éducation des femmes et la santé » (Stiglitz 2002 : 116).

Avec l'*imprimatur* de la Banque, les auteurs de l'étude de 1989, *De la crise à une croissance durable*, avaient cependant cherché à repenser audacieusement la démarche du développement en concevant une croissance par le bas qui viendrait renforcer en même temps que corriger celle reposant sur le recours aux grands investisseurs privés. Il s'agissait de poursuivre dans la voie de désétatisation, de libéralisation engagée avec les politiques d'ajustement structurel, mais en soutenant l'initiative privée à tous les niveaux de la société. L'étude appelait à impliquer résolument les ONG et aussi l'économie « non structurée », en entendant par là l'économie des petites et micro activités. Tout en relevant les limites de cette économie informelle, elle faisait un éloge appuyé de ses vertus : elle soulignait sa contribution « substantielle à l'emploi et à la productivité », ses capacités d'adaptation à l'évolution de la demande populaire, l'efficacité sociale et économique que lui conférerait son ancrage dans « des valeurs et des traditions locales ». Elle voyait dans le secteur non structuré une potentielle « pépinière de chefs d'entreprise », et esquissait une politique qui permettrait « la transformation des entreprises non structurées en PME » (Banque mondiale 1989 : en particulier 5 ; 135 ; 165 ; 167).

Mais, alors que le rôle et le dynamisme d'une économie populaire sont particulièrement grands en RDC⁷, la Banque mondiale, depuis son réengagement dans ce pays, ne lui fait guère de place dans son programme,

⁷ Voir les données et les analyses de Hugues Leclercq au chapitre 3 d'une étude non publiée mais disponible en ligne (Groupe d'expertise congolaise de Belgique 2001).

et ne poursuit aucunement par son action la voie de cette croissance par le bas qui avait pu être prônée.

Au Congo et ailleurs, l'axe réel de sa stratégie, comme de celle du FMI, est le rétablissement des conditions de fonctionnement du capitalisme libéral dans sa forme occidentale « canonique ». Les critères par lesquels elle définit la « bonne gouvernance » (responsabilisation des gouvernements et administrations, transparence des décisions et procédures, respect de la loi et de la propriété dans un État fondé sur le droit) (Banque mondiale 1992), qui évitent une référence directe à la notion de démocratie⁸, relèvent du modèle de l'État « rationnel-légal » que Max Weber associait au développement du capitalisme occidental. La prédictibilité que permet l'établissement d'un régime de droit est, aux yeux du sociologue comme dans le modèle de la bonne gouvernance, une condition essentielle de l'essor du capitalisme dans sa forme moderne « rationnelle ». « L'exploitation économique capitaliste, écrivait Weber, doit, pour connaître une gestion rationnelle, pouvoir compter sur le fait qu'elle est l'objet d'une justice et d'une administration supportables » (Weber 1981 : 297).

La Banque mondiale qui, dans le domaine de la gouvernance, entend exercer un leadership n'a pas réussi à acclimater son modèle en RDC. Cela n'a pas empêché cependant que l'un des objectifs majeurs qu'elle avait fixés ait été réalisé : le rétablissement dans le secteur minier des niveaux de production « d'avant-guerre » (Banque mondiale 2007). On se reportera pour cette question à un autre article de ce volume, celui de Stefaan Marysse et Claudine Tshimanga. Il montre que dans deux secteurs fondamentaux de l'économie minière, les secteurs du cuivre et du cobalt, des niveaux de production dépassant les niveaux records des années soixante-dix et quarante-vingt du siècle dernier ont été atteints en 2011.

Mais la Banque mondiale, en même temps qu'elle visait au redressement de la production, entendait « améliorer la gestion des flux de recettes » engendrés par l'exploitation minière. Or, à cet égard, pour reprendre encore une fois le jugement qu'elle formulait à propos d'une question du même ordre, les choses laissent « totalement à désirer ». Marysse et Tshimanga estiment que, si l'État percevait les taxes conformément au taux légal d'imposition, les recettes qu'il tire de l'exploitation minière devraient au minimum doubler. En outre, tout indique que la Gécamines est très loin de prélever sa part dans les profits réalisés par les entreprises étrangères avec lesquelles elle a conclu un accord de partenariat lui conférant une participation minoritaire. Il y a donc, à ce double titre, un « énorme manque à gagner pour le Trésor public,

⁸ Gunnar Hyden, un auteur qui a influencé l'approche de la Banque mondiale, établit la différence entre l'impératif de la bonne gouvernance et celui de la démocratisation (Hyden 1992).

au profit très certainement des responsables des services de perception et des opérateurs politiques ».

Considérations finales

La dernière question que j'évoquais est donc celle du détournement d'une grande partie de la rente minière. Elle ne renvoie pas à de simples dysfonctionnements liés à la corruption d'acteurs particuliers, mais à la nature du système politique. Dans leur volonté d'instaurer une bonne gouvernance et la démocratie, les acteurs internationaux se heurtent fondamentalement aux caractéristiques d'un système dont les structures formelles, officielles, les seules avec lesquelles ils sont habilités à traiter, restent peu opérantes. Les décisions et les pratiques réelles continuent dans une large mesure à s'effectuer dans la sphère de l'informel régie par une logique patrimoniale et les réseaux du clientélisme.

L'introduction des élections pluralistes a substitué au régime à parti unique dominé par un autocrate, qui fut celui de Mobutu et que Laurent Désiré Kabila a tenté à sa manière de restaurer, un régime de « clientélisme compétitif » (Khan 2012). Celui-ci a la vertu d'ouvrir un jeu politique que le despotisme étouffait, mais il institue, et c'est particulièrement vrai dans le contexte congolais, un pouvoir fragile, menacé dans toutes ses positions, qui n'a pour horizon que le court terme et réagit de manière opportuniste aux situations et défis qu'il a à affronter. Le modèle de la bonne gouvernance lui reste donc étranger.

Rappelons la célèbre formule de Michel Crozier : « On ne change pas la société par décret » ; elle est évidemment encore plus pertinente quand ces décrets sont ceux de puissances étrangères. Si elles ne viennent pas à l'appui de dynamiques internes de changement, les interventions internationales sont impuissantes à transformer un ordre social et politique qui est le produit d'évolutions historiques au long cours. Or on ne voit pas aujourd'hui quels mouvements sociaux, quelles forces politiques pourraient faire advenir en RDC un système institutionnel qui rompe radicalement avec la logique patrimoniale-clientéliste.

Cependant, si une rupture révolutionnaire n'est pas envisageable dans un futur prévisible, des évolutions « positives » s'observent, comme celles qui rendent peu probable le rétablissement du despotisme ou celles qui permettent, en dépit des détournements, un fort accroissement des recettes budgétaires (Marysse *et al.* 2012). Les partenaires extérieurs peuvent continuer à contribuer à de telles évolutions.

On ne peut miser sur une réorientation radicale des interventions de la communauté internationale qui irait dans le sens d'une mise sous tutelle

effective du pays ou d'une démarche de « reconstruction par le bas ». Mais on peut envisager des réformes accroissant l'efficacité de ces interventions, par cette meilleure coordination des actions dont divers observateurs soulignent la nécessité, et par l'adoption d'une approche peut-être moins ambitieuse et plus réaliste. Je ne m'avancerai pas beaucoup dans la voie des « recommandations », étant de ceux qui maintiennent la distinction entre l'optique du chercheur et celle de l'homme d'action, mais je crois qu'il faut réfléchir à une démarche qui se fixerait, plutôt que des objectifs macro-politiques inaccessibles, des tâches mieux circonscrites pour lesquelles les acteurs internationaux disposent de réelles capacités d'action et d'influence. C'est sans doute particulièrement vrai en matière économique, en ce qui concerne la restauration des capacités de production et des infrastructures, mais aussi la réglementation et le contrôle des investissements étrangers et des flux financiers qu'ils génèrent. C'est également vrai dans le domaine de la sécurité où un renforcement du mandat de la force des Nations unies devrait pouvoir être obtenu.

Et, si l'on ne peut espérer que les grandes et lourdes bureaucraties internationales soient mises en mesure de prévenir, arbitrer, résoudre les conflits sans cesse réanimés ou renouvelés qui déchirent la société de bas en haut comme de haut en bas, des réformes comme celles que proposent Séverine Autesserre et divers auteurs peuvent inspirer de nouveaux modes d'action contribuant aux dynamiques d'apaisement et de reconstruction des liens sociaux, qui habitent aussi la société congolaise.

Bibliographie

- Ajello, A. 2010. *Brasiers d'Afrique. Mémoires d'un émissaire pour la paix*. Paris : L'Harmattan.
- Autesserre, S. 2010. *The Trouble with the Congo. Local Violence and the Failure of International Peacebuilding*. Cambridge University Press.
- Banque mondiale. 1989. « L'Afrique subsaharienne. De la crise à une croissance durable. Étude de prospective à long terme ». Washington.
- Banque mondiale. 1992. « Governance and Development ». Washington.
- Banque mondiale. 1994. « L'ajustement en Afrique. Réformes, résultats et chemin à parcourir ». Washington.
- Banque mondiale. 1997. *World Development Report: The State in a Changing World*. New York : Oxford University Press.
- Banque mondiale – Association internationale de développement. 2007 (16 novembre). « Stratégie d'aide-pays pour la République démocratique du Congo pour la période des exercices 08-11 ». Rapport n° 41474-ZR, vol. I.

Banque mondiale. 2008. « République démocratique du Congo. La bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance ». Rapport n° 43402-ZR.

de Villers, G. 2009a. *République démocratique du Congo. De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la Troisième République (janvier 2001-août 2008)*. Tervuren-Paris : Musée royal de l'Afrique centrale-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains » n° 75).

de Villers, G. 2009b. « Pouvoirs et impuissance d'un régime de semi-tutelle internationale ». In Th. Trefon (dir.), *Réforme au Congo (RDC). Attentes et désillusions*. Tervuren-Paris : Musée royal de l'Afrique centrale-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains » n° 76), pp. 231-242.

de Villers, G. 2009c. « Les trois présidences de Joseph Kabila. Vertus et limites d'une stratégie de l'extraversion ». In S. Marysse, F. Reyntjens & S. Vandeginste (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2008-2009*. Paris : L'Harmattan, pp. 89-103.

de Villers, G., avec la collaboration de Simons, E. 2012a. « Les conflits armés de l'après-guerre ». In S. Marysse & J. Omasombo (dir.), *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*. Tervuren-Paris : Musée royal de l'Afrique centrale-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains » n° 80), pp. 215-237.

de Villers, G. 2012b. « La question de l'État souverain au Congo-Kinshasa à travers des ouvrages de Jeffrey Herbst et Pierre Englebert ». In S. Marysse & J. Omasombo (dir.), *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*. Tervuren-Paris : Musée royal de l'Afrique centrale-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains » n° 80), pp. 253-264.

Ellis, S. 2005. « How to rebuild Africa ». *Foreign Affairs* 84 (5) : 135-148.

Englebert, P. & Tull, D. M. 2008. « Postconflict reconstruction in Africa. Flawed ideas about failed States ». *International Security* 32 (4) : 106-139.

Englebert, P. 2009. *Africa. Unity, Sovereignty, and Sorrow*. Boulder (Colorado)-Londres : Lynne Rienner Publishers.

Fearon, J. D. & Laitin, D. D. 2004. « Neotrusteeship and the problem of weak States ». *International Security* 28 (4) : 5-43.

Groupe d'expertise congolaise de Belgique. 2001 (novembre). « Le nouvel ordre politique et les enjeux économiques du conflit en République démocratique du Congo ». www.grandslacs.net/doc/2295.pdf

Hyden, G. 1992. « Governance and the study of politics ». In G. Hyden & M. Bratton (éd.), *Governance and Politics in Africa*. Boulder (Colorado)-Londres : Lynne Rienner Publishers, pp. 1-26.

International Crisis Group. 2012 (4 octobre). « L'Est du Congo : pourquoi la stabilisation a échoué ». *Briefing Afrique* 91.

Fearon, J. D. & Laitin, D. D. 2004. « Neotrusteeship and the problem of weak States ». *International Security* 28 (4) : 5-43.

Kabamba, B., Matagne, G. & Verjans, P. 2008 (3-5 septembre). « (Re)construction de l'État et démocratisation en RDC : recours à l'expertise et logiques d'appropriation ». Communication au symposium *L'action publique en Afrique*. Bordeaux : CEAN.

- Khan, M. H. 2012. « The political economy of inclusive growth ». In L. de Mello & M. A. Dutz (éd.), *Promoting Inclusive Growth. Challenges and Politics*. OECD & The World Bank Publishing, pp. 15-53.
- Marysse, S., Cassimon, D., De Herdt, T., Tshiunza Mbiye, O. & Verbeke, K. 2012. « L'allègement de la dette en République démocratique du Congo. Évaluation d'une pierre angulaire de la reconstruction de la RDC ». In S. Marysse & J. Omasombo (dir.), *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*. Tervuren-Paris : Musée royal de l'Afrique centrale-L'Harmattan (coll. « Cahiers africains » n° 80), pp. 97-124.
- Mazalto, M. 2005. « La réforme des législations minières en Afrique et le rôle des institutions financières internationales : la République démocratique du Congo ». In S. Marysse & F. Reyntjens (dir.), *L'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2004-2005*. Paris : L'Harmattan, pp. 7-31.
- Stearns, J. 2012 (26 juin). « So how do we help the Eastern Congo ? » (en ligne). *Congo Siassa*. <http://congosiasa.blogspot.be/2012/06/so-how-do-we-help-eastern-congo.html>
- Stiglitz, J. 2002. *La Grande Désillusion*. Paris : Fayard.
- Swing, W. L. 2003. « The Role of MONUC and the International Community in support of the DRC transition ». In M. Malan & J. G. Porto (éd.), *Challenges of Peace Implementation. The UN Mission in the Democratic Republic of the Congo*. Pretoria : Institute for Security Studies. Accessible en ligne (<http://www.iss.co.za/pubs/Books/CoPBookMay04/Preface.pdf>).
- Union européenne – Mission d'observation électorale en République démocratique du Congo. 2007 (23 février). « Élections présidentielles, législatives et provinciales ». Kinshasa.
- Vircoulon, Th. 2005. « Ambiguïtés de l'intervention internationale en République démocratique du Congo ». *Politique africaine* 98 : 79-95.
- Vircoulon, Th. 2007. « L'État internationalisé ? Nouvelle figure de la mondialisation en Afrique ». *Études* 4061 : 9-20.
- Vlassenroot, K. & Romkema, H. 2007. « Local Governance and Leadership in Eastern RDC ». Rapport pour Oxfam-Novib.
- Vlassenroot, K. & Raeymaekers, T. 2009. « Briefing Kivu's Intractable Security Conundrum ». *African Affairs* 108 (432) : 475-484.
- Weber, M. 1981. *Histoire économique. Esquisse d'une histoire universelle de l'économie et de la société*. Paris : Gallimard.

LES CAHIERS AFRICAINS AFRIKA STUDIES

2013

RUBBERS, Benjamin, *Le Paternalisme en question. Les anciens ouvriers de la Gécamines face à la libéralisation du secteur minier katangais (RD Congo)*, n° 81, 2013, 320 p.

2012

MARYSSE, Stefaan & OMASOMBO TSHONDA, Jean, (éd.) *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*, n° 80, 2012, 272 p., 28,50 €.

DE SAINT MOULIN, Léon, *Kinshasa. Enracinements historiques et horizons culturels*, n° 79, 2012, 368 p., 37,50 €.

2011

NORET, Joël, et PETIT, Pierre, *Mort et dynamiques sociales au Katanga (République démocratique du Congo)*, n° 78, 2011, 160 p., 16,50 €.

2010

DE SAINT MOULIN, Léon, *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*, n° 77, 2010, 306 p., 29 €.

TREFON, Theodore (sous la direction de), *Réforme au Congo (RD). Attentes et Désillusions*, n° 76, 2010, 280 p., 30 €.

2009

DE VILLERS, Gauthier, *République démocratique du Congo. De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la Troisième République (janvier 2001-août 2008)*, n° 75, 480 p., 42 €.

2007

TREFON, Theodore, *Parcours administratifs dans un État en faillite. Récits de Lubumbashi*, n° 74, 168 p., 15 €.

VELLUT, Jean-Luc (sous la direction de), *Villes d'Afrique. Exploration en histoire urbaine*, n° 73, 254 p., 22,50 €.

2006

VERHAEGEN, Benoît, avec la collaboration de J. OMASOMBO, E. SIMONS et F. VERHAEGEN, *Mulele et la révolution populaire au Kwilu (République démocratique du Congo)*, n° 72, 378 p., 31 €.

2005

DE LAME, Danièle et DIBWE DIA MWEMBU, Donatien, *Tout passe. Instantanés populaires et traces du passé à Lubumbashi*, n° 71, 2005, 336 p., 29 €.

OMASOMBO, Jean et VERHAEGEN, Benoît, *Patrice Lumumba, acteur politique. De la prison aux portes du pouvoir (juillet 1956-février 1960)*, n° 68-70, 2005, 408 p., 37 €.

2004

MABILA MANTUBA-NGOMA, Pamphile (sous la direction de), *La Nouvelle Histoire du Congo. Mélanges eurafricains offerts à Frans Bontinck, c.i.c.m.*, n° 65-66-67, série 2003, 480 p., 39 €.

BOUVIER, Paule, en collaboration avec Francesca BOMBOKO, *Le Dialogue intercongolais. Anatomie d'une négociation à la lisière du chaos. Contribution à la théorie de la négociation*, n° 63-64, série 2003, 328 p., 29,50 €.

TREFON, Theodore (sous la direction de), *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État*, n° 61-62, série 2003, 256 p., 23 €.

2003

N'SANDA BULELI, Léonard, *La Bataille de Kindu ou le récit d'une défaite*, n° 60, série 2002, 181 p., 18 €.

KENNES, Erik, en collaboration avec MUNKANA N'GE, *Essai biographique sur Laurent Désiré Kabila*, n° 57-58-59, série 2002, 431 p., 35 €.

RUBBERS, Benjamin, *Devenir médecin en République démocratique du Congo. La trajectoire socioprofessionnelle des diplômés en médecine de l'université de Lubumbashi*, n° 56, série 2002, 132 p., 14 €.

VERHAEGEN, Benoît, avec la collaboration de Charles TSHIMANGA, *L'ABAKO et l'indépendance du Congo belge. Dix ans de nationalisme kongo (1950-1960)*, n° 53-54-55, série 2001-2002, 460 p., 35 €.

2002

DE VILLERS, Gauthier, JEWSIEWICKI, Bogumil et MONNIER, Laurent (sous la direction de), *Manières de vivre. L'Économie de la débrouille au Congo/Kinshasa*, n° 49-50, série 2001, 205 p., 17, 50 €.

WILLAME, Jean-Claude, *L'Accord de Lusaka. Chronique d'une négociation internationale*, n° 51-52, série 2001, 220 p., 18 €.

2000

VELLUT, Jean-Luc (sous la direction de), *Itinéraires croisés de la modernité. Congo belge (1920-1950)*, n° 43-44, 2000, 295 p., 20 €.

MONNIER, Laurent, JEWSIEWICKI, Bogumil et DE VILLERS, Gauthier (sous la direction de), *Chasse au diamant au Congo/Zaire*, n° 45-46, 2000, 240 p., 19 €.

DE VILLERS, Gauthier, OMASOMBO, Jean et KENNES, Erik, *République démocratique du Congo, Guerre et politique. Les Trente Derniers Mois de L. D. Kabila (août 1998-janvier 2001)*, n° 47-48, 342 p., 24 €.

1998

GROOTAERS, Jan-Lodewijk (sous la direction de), *Mort et maladie au Zaïre*, n° 31-32, 1998, 172 p., 16,50 €.

OMASOMBO, Jean et VERHAEGEN, Benoît, *Patrice Lumumba. Jeunesse et apprentissage politique (1925-1956)*, n° 33-34, 1998, 265 p., 20 €.

DE VILLERS, Gauthier, WILLAME, Jean-Claude et OMASOMBO, Jean, *République démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres (1996-1998)*, n° 35-36, 1998, 371 p., 22,50 €.

1997

WILLAME, Jean-Claude, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, n° 25, 1997, 156 p., 15 €.

WILUNGULA B. Cosma, *Fizi 1967-1986. Le Maquis Kabila*, n° 26, 1997, 136 p. (en co-édition avec le Centre d'Histoire de l'Afrique [Louvain-la-Neuve], en tant que n° 15 de la revue *Enquêtes et documents d'histoire africaine*), 15 €.

DE VILLERS, Gauthier et OMASOMBO TSHONDA, Jean, *Zaïre. La Transition manquée : 1990-1997*, n° 27-28-29, 1997, 302 p., 20 €.

MWANZA WA MWANZA, Hugo, *Le Transport urbain à Kinshasa. Un nœud gordien*, n° 30, 1997, 149 p., 14 €.

1996

DE VILLERS, Gauthier (dir.), *Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique. Actes des journées d'étude des 16 et 17 décembre 1994*, n° 19-20, 1996, 286 p., 24 €.

DE HERDT, Tom et MARYSSE, Stefaan, *L'Économie informelle au Zaïre*, n° 21-22, 1996, 194 p., 17,50 €.

MATHIEU, Paul, LAURENT, Pierre-J. et WILLAME, Jean-Claude (dir.), *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Actes du séminaire tenu à Louvain-la-Neuve du 2 au 12 mai 1995*, n° 23-24, 1996, 250 p., 20 €.

1995

SIMONS, Edwine, BOGHOSSIAN, Reupen et VERHAEGEN, Benoît, *Stanleyville 1959. Le Procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*, n° 17-18, 1995, 212 p., 17,50 €.

REYNTJENS, Filip, *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, n° 16, 1995, 150 p., 15 €.

YOKA LYE, *Lettres d'un Kinois à l'oncle du village*, n° 15, 1995, 160 p., 15 €.

WILLAME, Jean-Claude, *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, n° 14, 1995, 175 p., 17,50 €.

MAYOYO BITUMBA TIPO TIPO, *Migration Sud/Nord. Levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique*, n° 13, 1995, 167 p. (Zaïre, années 90, vol. IV), 15 €.

1994

MARYSSE, Stefaan, DE HERDT, Tom et NDAYAMBAJE, E., *Rwanda. Appauvrissement et ajustement structurel*, n° 12, 1994, 87 p., 12 €.

DE VILLERS, Gauthier (sous la direction de), *Belgique/Zaïre. Une histoire en quête d'avenir. Actes des rencontres de Bruxelles organisées par l'Institut africain, le NCOS, le CNCD, Broederlijk Delen, l'Association belge des africanistes / Belgische Vereniging van Afrikanisten*, n° 9-10-11, 1994, 347 p., 17,50 €.

WILLAME, Jean-Claude, *Gouvernance et Pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines. Madagascar, Somalie, Zaïre*, n° 7-8, 1994, 206 p., 18,50 €.

1993

NDAYWEL È NZIEM, Isidore, *La Société zaïroise dans le miroir de son discours religieux (1990-1993)*, n° 6, 1993, 102 p. (Zaïre, années 90, vol. III), 12 €.

WYMEERSCH, Patrick (sous la direction de), *Liber amicorum Marcel d'Hertefeldt. Essais anthropologiques*, n° 4-5, 1993, 380 p., 12 €.

MUTAMBA MAKOMBO, J.-M., *Patrice Lumumba correspondant de presse (1948-1956)*, n° 3, 1993, 84 p. (épuisé).

SIMONS, EDWINE, *Inventaire des études africaines en Belgique - Inventaris van de Afrika Studies in België*, n° 1-2, 1993, 341 p., 12 €.

1992

DE VILLERS, Gauthier, *Le Pauvre, le hors-la-loi, le métis. La Question de l'économie informelle en Afrique*, n° 6, 1992, 80 p., (photocopie), 12 €.

WILLAME, Jean-Claude, *Les Manipulations du développement. Ajustement, cogestion et démocratisation au Burundi*, n° 5, 1992, 166 p., 12 €.

DE VILLERS, Gauthier (dir.), *Économie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique*, n° 3-4, 1992, 277 p., 30 €.

DE VILLERS, Gauthier, *Zaïre 1990-1991 : faits et dits de la société d'après le regard de la presse*, n° 1-2, 1992, 235 p. (Zaïre, années 90, vol. II), 12 €.

1991

WILLAME, Jean-Claude, *De la démocratie « octroyée » à la démocratie enrayée (24 avril 1990 - 22 septembre 1991)*, n° 5-6, 1991, 318 p. (Zaïre, années 90, vol I), (photocopie), 32 €.

OLELA ENGOMBE ASUI, *L'Administration coloniale et la question de la succession de Ngongo Leteta au Sankuru (1893-1956)*, n° 4, 1991, 119 p., 12 €.

ABBINK, J., *Mytho-légendes et Histoire : l'énigme de l'ethnogenèse des Beta Esra'el*, n° 3, 1991, 92 p., 12 €.

WILLAME, Jean-Claude, *La Décennie 80 : l'aide en question. Esquisse comparative des politiques de développement dans quatre pays européens*, n° 2, 1991, 123 p., 12 €.

BERWOUTS, Koen, *Le Sein de la mère. Introduction à la littérature classique et moderne en swahili*, n° 1, 1991, 140 p., 12 €.

1990

FIERLAFYN, Luc, *Le Discours nationaliste au Congo belge durant la période 1955-1960*, n° 6, 1990, 208 p., 12 €.

LOSSO GAZI, *L'Enseignement du français au Zaïre revisité (1948-1980)*, n° 5, 1990, 158 p., 12 €.

LUBANA NGIYENE AMENA, *L'organisation de la société paysanne et la situation du mouvement coopératif dans le Bas-Zaïre. L'interface entre les associations rurales à fonctions multiples et les associations urbaines de consommation comme moyen de lutte contre la misère*, n° 3-4, 1990, 200 p., 12 €.

DE VILLERS, Gauthier et WILLAME, Jean-Claude, *Belgique-Zaïre : le grand affrontement*, n° 1-2, 1990, 171 p. (photocopie), 16 €.

1989

KABUYA LUMUNA SANDO, *Zaire 1960-1964. La Tourmente katangaise*, n° 6, 1989, 117 p., 12 €.

REYNTJENS, Filip, *Burundi 1972-1988. Continuité et Changement*, n° 5, 1989, 98 p., (épuisé).

FETTWEIS, Nadine, *Lecture sémiotique de l'Anté-peuple de Sony Labou Tansi*, n° 4, 1989, 101 p., 12 €.

GASIBIREGE RUGEMA, Simon, *Approche du processus d'inadaptation-adaptation de l'enseignement primaire à travers les réformes scolaires au Zaire (1880/1980)*, n° 2-3, 1989, 244 p., 12 €.

TREFON, Theodore, *French Policy toward Zaire during the Giscard d'Estaing Presidency*, n° 1, 1989, 135 p., 12 €.

1988

WILLAME, Jean-Claude, *Éléments pour une lecture du contentieux belgo-zaïrois*, n° 6, 12/1988, 173 p. (photocopie), 20,50 €.

SCOTT, G. J., *La Pomme de terre en Afrique centrale. Une étude sur le Burundi, le Rwanda et le Zaire*, n° 4-5, 9/1988, 235 p., (épuisé).

TSHUND'OLELA EPANYA SHAMOLOLO, *Entreprises minières et développement de l'économie capitaliste au Zaire. La politique des zones de protection minière et son impact sur l'occupation commerciale au Kasai (1915-1959)*, n° 3, 6/1988, 109 p., 12 €.

BRION, E., *Aux origines du diocèse de Kole Zaire - 1880-1935*, n° 1-2, 3/1988, 259 p., (épuisé).

1987

WILLAME, Jean-Claude, *Chronique d'une opposition politique : l'UDPS (1978-1987)*, n° 7-8, 12/1987, 118 p., (photocopie), 16 €.

MARYSSE, Stefaan, *La Question agraire dans l'économie politique du Zimbabwe*, n° 6, 9/1987, 66 p., 12 €.

BOGERS, Koen et WYMEERSCH, Patrick, *De Kongo in de Vlaamse fictie- en reisverhalen*, n° 4-5, 1987, 165 p., 12 €.

MONNIER, Laurent (sous la dir. de), *Figures du pouvoir dans le roman africain et latino-américain. Actes du colloque de Lausanne (10-13 mars 1986)*, n° 1-2-3, 1987, 385 p. (épuisé).

1986

WEISS, Herbert et VERHAEGEN, Benoît (sous la dir. de), *Les Rébellions dans l'Est du Zaire (1964-1967)*, n° 7-8, 1986, 187 p., (épuisé).

DE LANNOY, Didier, MABIALA SEDA DIANGWALA et BONGELI YEIKELO YA ATO (sous la dir. de), *Tango ya ba noko. « Le Temps des oncles ». Recueil de témoignages zaïrois*, n° 5-6, 10/1986, 239 p., (épuisé).

VAN BINSBERGEN, Wim, REYNTJENS, Filip et HESSELING, G. (ed.), *State and Local Community in Africa. État et communauté locale en Afrique*, n°2-3-4, 1986, 400 p. (épuisé).

MATACZYNSKI, D. A., *A Reexamination of the Jamaa: «Thick Description»*, n° 1, 3/1986, 102 p., 12 €.

1985

SIMONS, Edwine et THIJS, Mark, *Inventaire des études africaines en Belgique. Inventaris van de Afrika studies in België*, n° 7-8, 1985, 303 p., (épuisé).

VERHEUST, Thérèse, *Portraits de femmes : les intellectuelles zaïroises*, n° 6, 10/1985, 150 p., (photocopie), 13 €.

WILLAME, Jean-Claude, *La Politique africaine de la Belgique à l'épreuve : les relations belgo-zaïroises (1978-1984)*, n° 5, 1985, 112 p. + annexes, 12 €.

RAULIER, Anne, *Stratégies de développement économique en Tunisie*, n° 3-4, 1985, 172 p., 12 €.

KANKONDE MUKADI, *Approches d'analyse économique des projets agricoles de développement rural dans les pays en voie de développement : le cas du Zaïre*, n° 1-2, 1985, 236 p. (épuisé).

1984

LOSSO GAZI, *Culture, littérature et enseignement au Zaïre : essai de bilan*, n° 8, 1984, 116 p., 12 €.

TSHUND'OLELA EPANYA SHAMOLOLO, *Le Kasai à la périphérie du Haut-Katanga industriel*, n° 6-7, 1984, 213 p., 12 €.

ILUNKAMBA ILUNGA, *Propriété publique et conventions de gestion dans l'industrie du cuivre au Zaïre*, n° 4-5, 1984, 148 p., (épuisé).

WILLAME, Jean-Claude, *Actualisation des contraintes sur l'industrie minière au Zaïre (Postface)*, n° 4-5, 1984, pp. 149-173, (épuisé).

LAPIKA DIMOMFU, *L'Art de guérir chez les Kongo du Zaïre, discours magique ou science médicale ?*, n° 3, 1984, 71 p. (épuisé).

KANYINDA LUSANGA, *La décentralisation territoriale zaïroise à l'épreuve de la théorie et des faits*, n° 2, 1984, 100 p., (épuisé).

MUBAKE MUMEME et SIMBI MUSEMA WA NGOY, *La politique industrielle au Zaïre et la zone franche d'Inga : vers une nouvelle stratégie d'industrialisation ?*, n° 1, 1984, 117 p. (épuisé).

1983

BILBY, K. M. et FU-KIAU KIA BUNSEKI, *Kumina: a Kongo-based Tradition in the New World*, n° 8, 1983, 114 p., 12 €.

KAZADI-TSHAMALA, *La formation du capital dans l'agriculture du Zaïre post-colonial : situation et perspectives*, n° 6-7, 1983, 140 p., 12 €.

JEWSIEWICKI, Bogumil, *Modernisation ou destruction du village africain : l'économie politique de la « modernisation agricole » au Congo belge*, n° 5, 1983, 86 p. (épuisé).

Zaïre : réflexions et débats sur des stratégies possibles de développement, n° 4, 1983, 82 p., (épuisé).

LUKUSA DIA BONDO, *Les Conventions de développement : clé de la relance économique du Zaïre*, n° 3, 1983, 121 p. (épuisé).

VERHAEGEN, Benoît, *L'Association des évolués de Stanleyville et les débuts politiques de Patrice Lumumba (1944-1958)*, n° 2, 1983, 121 p. (épuisé).

Instruments, politique et effets du commerce extérieur. Les Relations belgo-africaines. Middelen, beleid en gevolgen van de buitenlandse handel. De Belgisch-Afrikaanse relaties, n° 1, 1983, 117 p., 12 €.

1982

CEDAF-ASDOC – CENTRAL AFRICA PROJECT, *Les Relations États-Unis/Zaire : documents d'histoire diplomatique (1960-1967)*, Bruxelles (Belgique), New York (États-Unis), n° 7-8, 1982, 159 p., 12 €.

MAISON AFRICAINE, AFRIKA-HUIS, *Étudiants africains en Belgique*, n° 6, 1982, 73 p., 12 €.

REYNTJENS, Filip, *Bibliographie juridique du Rwanda*, n° 5, 1982, 51 p., 12 €.

VANDERLINDEN, Jacques, *La Constitution du Nigeria - du 21 septembre 1978 - acte de foi ou d'inconscience ?*, n° 3-4, 1982, 94 p., 12 €.

ASCH, Suzan, *Étude socio-démographique de l'implantation et la composition actuelles de la congrégation kimbanguiste (Zaire)*, n° 1-2, 1982, 92 p., 12 €.

1981

VERHAEGEN, Benoît, *Le Centre extra-coutumier de Stanleyville (1940-1945)*, n° 8, 1981, 68 p., 12 €.

VELLUT, Jean-Luc, *Les Bassins miniers de l'ancien Congo belge. Essai d'histoire économique et sociale (1900-1960)*, n° 7, 1981, 70 p., 12 €.

La Dépendance et le transfert de technologie. 3e journée d'études du Cedaf, 20 janvier 1981, n°5-6, 1981, 131 p., 12 €.

VERHEUST, Thérèse (présenté par), *Enquête démographique par sondage 1955-1957 - Province orientale - District de l'Ituri - District du Bas-Uele*, n° 4, 1981, 70 p., 12 €.

WALLE SOMBO BOLENE, *L'Histoire politique des Topoke à Kisangani (Haut-Zaire) des origines à 1964*, n° 3, 1981, 59 p., 12 €.

KATWALA GHIFEM, *Blockage Mechanisms, Disincentives, and Economic Crisis in Zaire: the Role of the West*, n° 2, 1981, 66 p., 12 €.

MUDIMBE VUMBI YOKA, *Visage de la philosophie et de la théologie contemporaines au Zaire*, n° 1, 1981, 44 p., 12 €.

1980

BIFUKO BAHARANYI, *Post Independence Rural Development: The Kigoma District in Western Tanzania*, n° 8, 1980, 67 p., 12 €.

NYUNDA YA RUBANGO, *Les Principales Tendances du discours politique zaïrois (1960-1965)*, n° 7, 1980, 72 p., 12 €.

Contribution à l'étude des mouvements d'opposition au Zaire : le FLNC, n° 6, 1980, 41 p., 12 €.

LEFEVRE, Patrick et PEEMANS, Françoise, *Les Sociétés coloniales belges : archives et données bibliographiques (1855-1960)*, n° 4-5, 1980, 95 p., 12 €.

GREENLAND, Jeremy, *Western Education in Burundi 1916-1973: The Consequence of Instrumentalism*, n° 2-3, 1980, 126 p., 12 €.

WILLAME, Jean-Claude, *Le Secteur multinational au Zaïre*, n° 1, 1980, 66 p., (photocopie), 12 €.

1979

BISHIKWABO CHUBAKA, *Notes sur l'origine de l'institution du Bwami et fondements du pouvoir politique au Kivu oriental*, n° 8, 1979, 37 p. (épuisé).

D'HONDT, W., MAGABE, M. ET WEHRMULLER, G., *La Perception du rôle du père par les adolescents de la ville de Bukavu*, n° 6-7, 1979, 37 p., 12 €.

ABEMBA BULAIMU, *Le Mode de production lignager face à la traite arabe et à la colonisation. Le Cas des collectivités locales du Maniema*, n° 6-7, 1979, 56 p., 12 €.

NEWBURY, David, *Kamo and Lulambo: Dual Genesis Traditions on Ijwi Island (Zaire)*, n° 5, 1979, 47 p. 12 €.

KALALA NKUDI, *Le Lilwakoy des Mbole du Lomami : essai d'analyse de son symbolisme*, n° 4, 1979, 33 p., 12 €.

WILS, W., CARAEL, M. et T TONDEUR, G., *Le Kivu montagnoux, surpopulation, sous-nutrition, érosion du sol*, n° 2-3, 1979, 73 p., 12 €.

MULIER, Freddy, *La Coopération technique belge dans l'enseignement zaïrois*, n° 1, 1979, 69 p., 12 €.

1978

NGOKWEY NDOLAMB, *Le Désenchantement enchanteur ou D'un mouvement religieux à l'autre*, n° 8, 1978, 41 p., 12 €.

LLOYD, T., *Introduction à l'histoire économique des Azande-Avongara de la région Nil-Zaïre d'Afrique centrale*, n° 7, 1978, 35 p., 12 €.

GOULD, David, *From Development Administration to Underdevelopment Administration. A Study of Zairian Administration in the Light of Current Crisis*, n° 6, 1978, 34 p, 12 €.

JEWSIEWICKI, Bogumil, *Histoire économique d'une ville coloniale. Kisangani 1887-1960*, n° 5, 1978, 44 p., 12 €.

VERHEUST, Thérèse (présenté par), *Enquête démographique par sondage 1955-1957 - Province orientale - District de Stanleyville et district du Haut-Uele*, n° 4, 1978, 107 p., 12 €.

VAN DER STEEN, Daniel, *Élections et Réformes politiques au Zaïre en 1977 - Analyse de la composition des organes politiques*, n° 2-3, 1978, 97 p., 12 €.

MULYUMBA WA MAMBA, *Aperçu sur la structure politique des Balega-Basile*, n° 1, 1978, 62 p., 12 €.

1977

KASONGO NGOYI MAKITA MAKITA, PUATI ABIOSENDE M'PETI, VERHAEGEN, Benoît et VERHEUST, Thérèse, *Les Étudiants et les Élèves de Kisangani (1974-1975) : aspirations, opinions et conditions de vie*, n° 7-8, 1977, 128 p., 12 €.

PEPELIER, G. H., *Nature et évolution de l'agriculture zaïroise (1958-1975)*, n° 6, 1977, 49 p. (épuisé).

VAN DER STEEN, Daniel, *Échanges économiques extérieurs du Zaïre : dépendance et développement*, n° 4-5, 1977, 122 p. (épuisé).

TOWNSEND, Ph., *Les Jeux de Mankala au Zaïre, au Rwanda et au Burundi*, n° 3, 1977, 76 p., 12 €.

KANKUENDA M'BAYA, *Les Industries du pôle de Kinshasa - Réflexion sur la stratégie des pôles de croissance en pays africains*, n° 1-2, 1977, 164 p., 12 €.

1976

STEEL, Kathleen, *Considérations critiques sur la convention de Lome*, n° 7-8, 1976, 42 p., 12 €.

ROSSIE, Jean-Pierre, *Bibliographie commentée de la communauté musulmane au Zaïre des origines à 1975*, n° 6, 1976, 38 p., 12 €.

DE LANNOY, DIDIER, GATARAIHA MAJINYA et KANGAFU GUDUMBAGANA, *Aspects de la réforme administrative au Zaïre. L'Administration publique et la politique de 1965 à 1976*, n° 4-5, 1976, 125 p., (épuisé).

SMITH, R. E., *L'Administration coloniale et les Villageois. Les Yansi du nord de Bulungu 1920-1940 (Zaïre)*, n° 3, 1976, 113 p., 12 €.

HULL, Gallen, *Université et État : l'UNAZA-Kisangani*, n° 1-2, 1976, 113 p., 12 €.

1975

NKIERE BOKUNA MPA, *L'Organisation politique traditionnelle des Basakata en république du Zaïre*, n° 7-8, 1975, 45 p., 12 €.

LOVENS, Maurice, *L'Effort militaire de guerre du Congo belge (1940-1944)*, n° 6, 1975, 34 p., (photocopie), 12 €.

YOGOLELO TAMBWE, *Introduction à l'histoire des Lega. Problèmes et Méthodes*, n° 5, 1975, 27 p., 12 €.

HUBBARD, M., *À la recherche des Mangbetu (Haut-Zaïre)*, n° 4, 1975, 37 p., 12 €.

ELOKO NONGO OTSH, *Les Structures inconscientes de la « Voix du Congolais » (1959)*, n° 2-3, 1975, 81 p., 12 €.

KANYINDA LUSANGA, M. T. M., *Le Phénomène de la colonisation et l'émancipation des institutions sociopolitiques traditionnelles au Zaïre*, n° 1, 1975, 53 p., 12 €.

1974

LEROY, F. J. *Répertoire des périodiques en cours de publication au Zaïre en 1974*, n° 8, 1974, 40 p., 12 €.

MULAMBU MVULUYA, *Cultures obligatoires et colonisation dans l'ex-Congo belge*, n° 6-7, 1974, 99 p., 12 €.

TURNER, Thomas et WEMBOLUA KASONGO, *Le Vandisme (Sankuru-Zaïre) et sa Signification politique*, n° 5, 1974, 39 p., 12 €.

LOVENS, Maurice, *La Révolte de Masisi-Lubutu (Congo belge, janvier-mai 1944)*, n° 3-4, 1974, 154 p., (épuisé).

DE ROP, A., *La Littérature orale mongo. Synthèse et Bibliographie*, n° 2, 1974, 36 p., 12 €.

VERHEUST Thérèse, *L'Enseignement en république du Zaïre*, n° 1, 1974, 47 p. (épuisé).

1973

MULUMBA LUKOJI, *Le Service de la dette publique de l'ex-Congo belge : le cas des dettes financières*, n° 9-10, 1973, 68 p., 12 €.

MULYUMBA WA MAMBA, *Les Proverbes, un langage didactique dans les sociétés africaines traditionnelles. Le Cas des Balega-Basile*, n° 8, 1973, 50 p., 12 €.

GEUNS, A., *Bibliographie commentée du prophétisme kongo*, n° 7, 1973, 81 p., 12 €.

FETTER, Bruce, *L'UMHK 1920-1940 : la naissance d'une sous-culture totalitaire*, n° 6, 1973, 40 p. (épuisé).

MUTWALE-MUYIMBE, *Les Sources publiques de financement de l'EIC (1885-1907)*, n° 5, 1973, 67 p., 12 €.

SHERILL, M., *Unilever et l'Afrique*, n° 4, 1973, 48 p. (épuisé).

CART H. PH., *Étudiants et construction nationale au Burundi (1962-1969)*, n° 2-3, 1973, 93 p., 12 €.

TURNER, Thomas, *La Politique indigène du Congo belge. Le Cas du Sankuru*, n° 1, 1973, 62 p. (épuisé).

1972

FECI, D., *Vie cachée et Vie publique de S. Kimbangu selon la littérature coloniale et missionnaire belge*, n° 9-10, 1972, 84 p., 12 €.

LOKOMBA BARUTI, *Structure et fonctionnement des institutions politiques traditionnelles chez les Lokele*, n° 8, 1972, 37 p., 12 €.

DEPRAETERE, M., *Le Conflit entre la rép. du Soudan et ses provinces méridionales*, n° 7, 1972, 70 p., 12 €.

ABEMBA BULAIMU, *La Collectivité locale des Wasongola*, n° 6, 1972, 40 p., 12 €.

ROMBAUT, M., *La Nouvelle Poésie négro-africaine d'expression française*, n° 5, 1972, 80 p. (épuisé).

CRINE, B., *La Structure sociale des Foma (Haut-Zaïre)*, n° 4, 1972, 41 p., 12 €.

LACROIX, Bernadette, *Pouvoirs et structures de l'université Lovanium*, n° 2-3, 1972, 207 p., 12 €.

CIPARISSE, G., *Le Chant traditionnel. Une source de documentation orale. Chants des Bampungu (Zaïre)*, n° 1, 1972, 31 p. (épuisé).

1971

VERHAEGEN, Benoît, *Les Premiers Manifestes politiques à Léopoldville (1950-1956)*, n° 10, 1971, 40 p., 12 €.

MILINGO, V., *Les Rites matrimoniaux des Bahemba*, n° 9, 1971, 42 p., 12 €.

WALLERSTEIN, L., *Conflit social en Afrique noire indépendante : réexamen des concepts de race et de « statusgroup »*, n° 8, 1971, 19 p., 12 €.

LEYS, C., *Le Développement de la société paysanne au Kenya*, n° 7, 1971, 38 p., 12 €.

MWENE BATENDE, G., *Le Phénomène de dissidence des sectes religieuses d'inspiration kimbanguiste*, n° 6, 1971, 37 p., (épuisé).

NZONGOLA, G., *Essai sur le Dahomey*, n° 5, 1971, 37 p., 12 €.

BUSTIN, Édouard, *Congo-Kinshasa : guide bibliographique. II*, n° 4, 1971, 72 p., 12 €.

BUSTIN, Édouard, *Congo-Kinshasa : guide bibliographique. I*, n° 3, 1971, 60 p., 12 €.

ABEMBA BULAIMU, *Pouvoir politique traditionnel et islam au Congo oriental*, n° 2, 1971, 43 p. (épuisé).

MULAMBU MVULUYA, *Contribution à l'étude de la révolte des Bapende (mai-septembre 1931)*, n° 1, 1971, 52 p. (épuisé).